COMMENT LIRE VOTRE AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE ?

Depuis le 1er janvier 2018, **Bruxelles Fiscalité** a repris la gestion de votre précompte immobilier, autrefois géré par le Service Public Fédéral Finances.

Attention ! La mise en page de votre avertissement-extrait de rôle ainsi que le numéro de compte bancaire changent. Veillez à utiliser le bon numéro : **BE91 0972 3108 1076**.

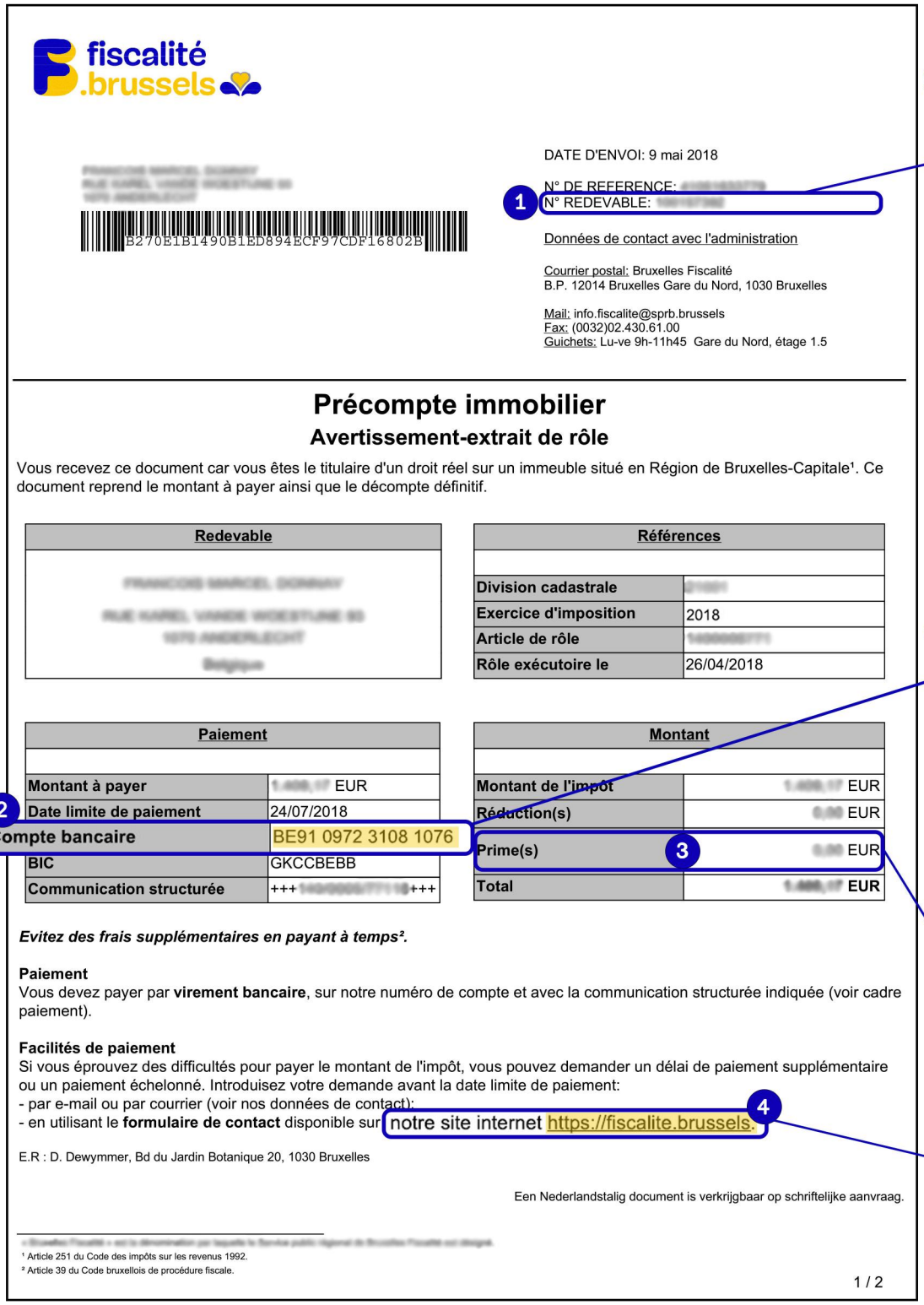

fiscalité .brussels

[redacted]

B270E1B1490B1ED894ECF97CDF16802B

DATE D'ENVOI: 9 mai 2018

N° DE REFERENCE: [redacted]

1 N° REDEVABLE: [redacted]

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@sprb.brussels
Fax: (0032)02.430.61.00
Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes le titulaire d'un droit réel sur un immeuble situé en Région de Bruxelles-Capitale[1]. Ce document reprend le montant à payer ainsi que le décompte définitif.

Redevable
[redacted]

Références	
Division cadastrale	[redacted]
Exercice d'imposition	2018
Article de rôle	[redacted]
Rôle exécutoire le	26/04/2018

Paiement	
Montant à payer	[redacted] EUR
2 Date limite de paiement	24/07/2018
Compte bancaire	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++[redacted]+++

Montant	
Montant de l'impôt	[redacted] EUR
Réduction(s)	[redacted] EUR
Prime(s) 3	[redacted] EUR
Total	[redacted] EUR

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps[2].

Paiement
Vous devez payer par **virement bancaire**, sur notre numéro de compte et avec la communication structurée indiquée (voir cadre paiement).

Facilités de paiement
Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement:
- par e-mail ou par courrier (voir nos données de contact);
- en utilisant le **formulaire de contact** disponible sur notre site internet https://fiscalite.brussels. 4

E.R : D. Dewymmer, Bd du Jardin Botanique 20, 1030 Bruxelles

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op schriftelijke aanvraag.

[redacted]

[1] Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.
[2] Article 39 du Code bruxellois de procédure fiscale.

1 / 2

1 **Numéro de redevable** *à renseigner lors de tous vos contacts avec notre administration*

2 **Numéro de compte** *sur lequel vous devez payer*

3 **Les primes[1]** *auxquelles vous avez droit*

4 **Des demandes ? Des questions ?** *Consultez notre site internet !*

[1] *Depuis 2018, les primes sont intégrées au calcul du précompte immobilier. Si vous souhaitez connaître les conditions d'octroi, consultez notre site internet https://fiscalite.brussels*